

radiolac.ch

Union des droites pour la suppression de l'impôt anticipé

Publié Il y a 17 heures, le 1 septembre 2022

15-20 minutes

Genève

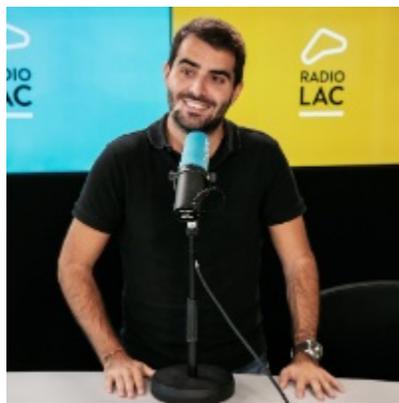




Illustration libre de droits

- [Share](#)
- [Tweet](#)
-

Un impôt jugé obsolète et qui péjorerait la compétitivité suisse. Vincent Maître, Conseiller national genevois du Centre, explique que cette taxe était au départ une garantie.

À lire aussi: [Gauche et syndicats unis contre la suppression de l'impôt anticipé](#)

Pas plus de fraude fiscale

Pour les opposants, un oui dans les urnes faciliterait la fraude fiscale de la part des plus fortunés. Un argument que réfute Vincent Maître.

Autre point de désaccord: les pertes fiscales. La gauche et les syndicats craignent qu'elles ne soient plus importantes que les 200

millions de francs par année articulés par le Conseil fédéral. Selon eux, elles se situeraient entre 600 et 800 millions de francs. Un chiffre considéré comme incorrect par Vincent Subilia.

Selon les partisans, réformer cet impôt amènerait sur 10 ans une projection de recette fiscale d'un demi-milliard de francs supplémentaires pour la Confédération.

Genève

Grand Conseil: l'impôt de solidarité sur la fortune échauffe les esprits

Publié

Il y a 11 heures

le

1 septembre 2022

Le Grand Conseil devait se prononcer jeudi soir sur l'initiative de la gauche intitulée "pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes". Les esprits se sont rapidement échauffés.

L'initiative veut imposer les contribuables qui disposent de plus de 3 millions de francs, d'un montant de 2,5 pour mille supplémentaires. Lancée par la gauche, elle souhaite prélever cet impôt durant dix ans. Le Conseil d'Etat a opposé un contre-projet à l'initiative qui le limite à cinq ans. L'impôt de solidarité sur la fortune devrait rapporter 350 millions de francs en 10 ans.

Alexandre de Senarclens (PLR) ouvre les yeux, la voix chargée d'émotion. Pour lui cet impôt est une catastrophe, "non pas pour les fortunés mais pour les autres". Cet impôt de solidarité va vider les caisses en faisant fuir les gros contribuables. "Une attaque en règle contre les entrepreneurs, ceux qui permettent à notre état social d'exister" selon le PLR. A Genève, le 1% des personnes les plus fortunées paient le 66% des impôts sur la fortune. Il craint que ces contribuables ne quittent le canton et que la classe moyenne passent à la caisse.

Jean Batou (ensemble à gauche) s'étonne de l'émotion avec laquelle le PLR "défend les privilégiés de ce canton". Un canton qui enregistre le degré d'inégalité le plus important de Suisse. En sept ans, la fortune des personnes qui possèdent plus de 3 millions de francs a triplé.

Xavier Magnin (PDC) rappelle que l'impôt sur la fortune à Genève

est plus haut que celui du canton de Vaud. Avec cette initiative de la gauche, il va être de 1,5%. Pour les plus fortunés, il est facile de changer de domicile.

Christo Ivanov (MCG) s'empporte provoquant des protestations. Il est remis à l'ordre par le Président du Grand Conseil. Pour lui, la gauche ignore la réalité des petites entreprises. Il fustige les députés de gauche et leur lance. "Vous êtes les fossoyeurs des entrepreneurs de ce canton".

Pierre Eckert (V) souligne que les grosses fortunes ont beaucoup augmenté à Genève ces dix dernières années. Il relève que les services publics ont été sous fortes pressions, à cause du Covid et que d'autres crises encore les attendent, comme le réchauffement climatique. Les besoins de formation sont importants et cet impôt de solidarité va permettre de les financer.

Sylvain Thévoz (S) dénonce un chantage à la fuite des grosses fortunes. Et dénonce une droite soumise aux pressions des lobbies immobiliers et bancaires.

[Genève](#)

Deux personnes noyées dans l'Arve

Publié

Il y a 17 heures

le

1 septembre 2022

Photo prétexte (KEYSTONE/Salvatore Di Nolfi)

Les corps d'une femme de 29 ans et d'un homme, qui lui aurait porté secours, ont été retrouvés par des plongeurs jeudi en fin de journée.

Les deux personnes étaient portées disparues dans l'Arve jeudi matin, à la hauteur de la station de pompage de Vessy. La police genevoise a été informée à 11H15. La première victime est une femme de 29 ans, et selon nos informations il s'agirait d'une policière qui aurait sauté à l'eau pour venir en aide à son chien.

L'autre personne est un homme. Il n'a pas pu être identifié pour l'heure, mais le Ministère Public genevois précise dans un communiqué qu'il aurait essayé de lui porter secours, avant de disparaître lui-aussi dans la rivière.

En parallèle, les rumeurs ont commencé à bruisser sur les réseaux sociaux, évoquant la piste d'une électrification de l'Arve. Ni le Service d'Incendie et de Secours (SIS), ni le Parquet ne confirment l'hypothèse à ce stade. Des vérifications étaient en cours jeudi après-midi. D'importants moyens de secours ont été engagés sur les berges de Vessy. Outre la police et les pompiers du SIS, un hélicoptère de la REGA est également engagé.

Les causes exactes du drame restent encore inconnues. Une enquête est menée par la police judiciaire, sous la conduite de la procureure Alexandra Clivaz-Buttler.

Genève

Quarante collégiens partent en Irlande pour un séjour linguistique

Publié

Il y a 17 heures

le

1 septembre 2022

DIP-Etat de Genève

40 collégiens se sont retrouvés ce jeudi après-midi à l'aéroport avant leur départ pour l'Irlande. Grâce à une subvention fédérale et au DIP, ils vont passer une année pour y apprendre l'anglais.

Une quarantaine de collégiens genevois se sont envolés cet après-midi pour l'Irlande. Ils partent pour un an dans le cadre de leur maturité bilingue anglais. Agés de 16 à 17 ans, c'est la première fois qu'autant de collégiens partent en même temps dans le même pays. Grâce à l'organisation du Département de l'instruction publique et à l'aide de la Confédération. Berne finance un séjour réservé d'habitude aux plus aisés. Les précisions de Catherine Sonino, responsable de l'unité transversale échange et mobilité au

Département de l'instruction publique.

Avec la subvention de la Confédération, le séjour revient à environ 3000 francs aux collégiens. Pour Lilou Hatinguais, 16 ans, élève au collège Voltaire, cette aide financière a été décisive.

Suivi du DIP

Un suivi du département de l'instruction publique aura lieu sur place, grâce à des contacts étroits noués avec une quarantaine d'établissements qui se situent dans l'ouest de l'Irlande, plutôt en campagne. Catherine Sonino, responsable de l'unité transversale échange et mobilité au DIP.

Lilou Hatinguais aura 16 ans le 8 septembre. L'Irlande l'intéresse beaucoup.

Six collèges à Genève proposent la maturité bilingue par séjour en anglais et en allemand.

L'analyse de l'impact de ce nouveau programme "Irlande" se fera plus tard explique la responsable, ces prochaines années. Il s'agira de déterminer si le financement fédéral et l'encadrement du DIP influencent le choix des élèves en 11ème année du cycle d'orientation pour la maturité mention bilingue par séjour.

Genève

Assistant de sécurité licencié après des messages haineux

Publié

Il y a 20 heures

le

1 septembre 2022

Archives (© KEYSTONE/LAURENT GILLIERON)

Use your ← → (arrow) keys to browse

Le Tribunal fédéral déboute un assistant de sécurité publique genevois licencié après avoir publié des messages haineux sur Facebook. Le Conseil d'Etat n'a pas violé le droit d'être entendu et le principe de proportionnalité.

L'homme a été engagé en mai 2011 par l'Etat de Genève et affecté dès décembre à la police internationale. En 2016, l'un de ses collègues, d'origine tunisienne, s'est de son comportement auprès de la hiérarchie. Il a également transmis des captures d'écran du compte Facebook de l'intéressé.

Ces publications et commentaires s'en prenaient aux musulmans, aux Gitans et aux Juifs. On pouvait y lire des phrases telles que: "J'ai la solution Kalachnikov très simple et très efficace!!! (Gitans de

m.) Très belle journée!!!" L'intéressé a contesté être l'auteur de ces messages et avancé qu'un faux compte à son nom avait été créé afin de lui nuire.

Licencié pour "motifs fondés"

Après appel, l'assistant de sécurité a été condamné en 2021 à une peine pécuniaire de 180 jours-amendes avec sursis pour discrimination raciale par la Cour de justice genevoise. Auparavant, il avait été libéré en 2017 de son obligation de travailler par le Conseil d'Etat et licencié en 2019 "pour motif fondé, à savoir l'inaptitude à remplir les exigences de son poste".

Dans un arrêt publié jeudi, le Tribunal fédéral rappelle que le canton de Genève a fixé des devoirs à l'endroit du personnel de la fonction publique. Celui-ci doit notamment s'abstenir de tout ce qui peut porter préjudice à l'Etat. Des règles précises ont été aussi édictées concernant l'usage des réseaux sociaux.

Le recourant a invoqué une violation de son droit d'être entendu, dans la mesure où l'instance précédente a refusé ses demandes de preuves supplémentaires. Soit l'audition de plusieurs personnes, une expertise judiciaire informatique et une commission rogatoire visant Facebook aux Etats-Unis, notamment.

Faux compte Facebook

Pour la 1ère Cour de droit social siégeant à Lucerne, le recourant n'a pas établi le caractère insoutenable du refus des juges cantonaux. En outre, ces derniers ont bel et bien examiné l'hypothèse du faux compte Facebook. Enfin, l'intéressé a pu faire valoir sa version au travers de plusieurs écritures et pièces.

L'assistant de sécurité a aussi invoqué la violation du principe de proportionnalité. Selon lui, il serait arbitraire de considérer que la poursuite des rapports de service serait exclue dès lors qu'il avait continué à travailler plus d'un an après la découverte des publications litigieuses.

Les juges fédéraux rappellent que l'employeur dispose d'un large pouvoir pour apprécier si les propos d'un collaborateur vont à l'encontre du fonctionnement d'un service. La justice genevoise a estimé qu'il n'était pas contesté que les publications du recourant étaient des propos insultants et haineux et qu'elles contrevenaient aux devoirs de fidélité et de réserve des fonctionnaires.

L'instance cantonale aussi a reconnu que la suspension de l'intéressé est intervenue tardivement. Mais elle a jugé compréhensible que le département ait voulu attendre la fin de

l'enquête pénale avant de prononcer la mesure. (arrêt 8C_17/2022
du 16 août 2022)

Use your ← → (arrow) keys to browse

[Economie](#)

Parking illicite sur les places livraison: Genève serre la vis

Publié

Il y a 23 heures

le

1 septembre 2022

A Genève, les véhicules privés ne pourront plus se parquer impunément sur les places jaunes de livraison (photo prétexte). (© KEYSTONE/SALVATORE DI NOLFI)

L'utilisation abusive des cases de stationnement réservées aux livraisons péjore l'activité des professionnels. Le département genevois des infrastructures (DI) est déterminé à en restaurer le bon usage. Une action de sensibilisation sera menée dès lundi par le Service du stationnement de la Fondation des Parkings. Elle sera suivie d'une intensification des contrôles.

Les cases jaunes, dites "de livraison" avec deux diagonales qui se croisent et les lignes jaunes interrompues par des "X" sont des

emplacements interdits au parcage, de jour comme de nuit, rappellent le canton et la Fondation des parkings jeudi dans un communiqué. Destinées prioritairement aux professionnels, elles permettent l'arrêt de véhicules pour charger, décharger des marchandises ou laisser monter et descendre des passagers.

S'il n'est pas permis d'y stationner (art. 79a Ordonnance sur la signalisation routière), une tolérance de vingt minutes était jusqu'à présent appliquée par les services de contrôle du stationnement. Force est toutefois de constater que ces cases ne sont pas utilisées à bon escient et sont souvent occupées par des véhicules privés pendant une longue durée.

Tolérances modifiées

Leur mauvaise utilisation entrave l'activité des professionnels, engendrant un encombrement inutile du trafic et des pertes économiques pour les entreprises. Aussi, les tolérances sur ces cases seront modifiées et les contrôles renforcés, dès le 10 octobre prochain.

Pour les véhicules de professionnels, la durée d'arrêt tolérée reste de vingt minutes au maximum, au-delà desquelles l'utilisateur s'expose à une verbalisation. Cette durée peut être doublée après

accord avec l'agent en charge du contrôle, en cas de chargement/déchargement de marchandises conséquent.

Bûches exponentielles

Pour les privés en revanche, seul le chargement/déchargement de marchandises ou l'embarquement/débarquement de passagers est autorisé sur ces emplacements. Tout particulier qui ne démontre pas qu'une telle activité est en cours est susceptible d'être amendé selon les règles suivantes: 40 francs pour un stationnement jusqu'à 2 heures, 60 francs entre 2 et 4 heures, et 100 francs au-delà de 4 heures.

Ce renforcement des contrôles sera précédé, durant tout le mois de septembre, d'une campagne de sensibilisation sur le terrain.

Cet article a été publié automatiquement. Source : ats